

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

---

**N° 256. — Février 1904.**

---

### AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 9 Février 1904, à deux heures et demie précises, dans la salle ordinaire des réunions, place du Parvis-Notre-Dame.*

#### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Concours de semences et vente par adjudication ;
- 2<sup>o</sup> Primes sur la culture du lin ;
- 3<sup>o</sup> Culture du lin. — Engrais, semences, arrachage, rouissage ;
- 4<sup>o</sup> Droits de douane à maintenir.



**SENLIS**

IMPRIMERIE E. VIGNON

1, rue Saint-Pierre, 1.

—  
1904

## SOMMAIRE :

Liste des Membres de la Société.

Procès-verbal de la séance du 12 janvier 1904.

ARMEL : Le sucre et les raids militaires.

L. GRANDEAU : Quelques considérations générales sur la nutrition de l'animal.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE : Chronique agricole. — La situation ; les primes à la culture du lin et du chanvre ; travaux parlementaires ; la production des alcools ; les salaisons d'Amérique ; caisses régionales de crédit mutuel.

Engrais chimiques.

---

## Tarif des Annonces

---

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

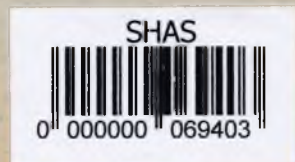
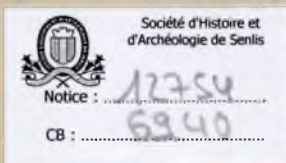
Une page.....	10 fr. » »
Une demi-page.....	5 » »
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. VIGNON, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

---

*Le Gérant* : L. FAUTRAT.



# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

---

---

**N° 256. — Février 1904.**

---

---

### Composition du Bureau de la Société pendant l'année 1904.

MM. Martin, Léon, ancien député, *président*.

Sagny, Isidore, chevalier du Mérite agricole, *1<sup>er</sup> vice-président*.

Devouge, Auguste, chevalier du Mérite agricole, *2<sup>e</sup> vice-président*.

Fautrat, Léon, chevalier de la Légion d'honneur, *secrétaire*.

Roland Léon, de Courtillet, officier du Mérite agricole, *vice-secrétaire*.

Roland, Auguste, *membre du Bureau*.

Bernier, Arthur, *id.*

Rommetin, *id.*

Lelièvre, secrétaire de la Sous-Préfecture, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, *trésorier-archiviste*.

### Liste par ordre d'admission des Membres de la Société.

1. Mancheron aîné, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent, membre honoraire.
2. Bernier, Arthur, propriétaire-agriculteur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
3. Moquet, cultivateur, maire de Léviguen, par Betz.
4. Sagny aîné, propriétaire à Crépy, chevalier du Mérite agricole (1<sup>er</sup> Vice-Président).
5. Cureau, propriétaire à Mermont, commune de Crépy.
6. Sagny Léon, propriétaire à Senlis.
7. Leduc, Alphonse, propriétaire-cultivateur à Saint-Nicolas, près Senlis.
8. Roboüam, vétérinaire, officier du Mérite agricole, à Rully.

9. Berthélemy, propriétaire à Creil.
10. Hervaux, cultivateur, maire de Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
11. Devouge, maire de Brasseuse, chevalier du Mérite agricole, à Senlis.  
(2<sup>e</sup> Vice-Président).
12. Martin, Léon, ancien député, agriculteur et maire à Ermenonville  
(Président).
13. Thiénard, Louis, chevalier du Mérite agricole, à Senlis.
14. Prévost, Athanase, propriétaire à Nanteuil.
15. Roland, Auguste, agriculteur à Barbery.
16. Clanchet, Edouard, à Senlis, membre honoraire.
17. Boucher, Camille, cultivateur, maire de Barbery.
18. Roland, Edmond, maire, cultivateur à Boasne, par Barbery.
19. Sainte-Beuve, Octave, ancien cultivateur, à Nanteuil.
20. Duvivier, agriculteur, maire de Russy-Bémont, par Vaumoise.
21. Dendeleux, Hippolyte, officier d'Académie, 109, rue Lafayette, Paris.
22. Dupuis, conseiller général, à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
23. Gibert, Edouard, maire, cultivateur à Baron.
24. Lemoine, Alfred, cultivateur à Duvy.
25. Hervaux, Félix, cultivateur et maire de Fresnoy-le-Luat.
26. Vigreux, cultivateur et maire de La Villeneuve-sous-Thury, par Thury-  
en-Valois.
27. Vigreux fils, cultivateur a Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
28. Patria père, propriétaire à Senlis.
29. Roblin, maire de Betz.
30. Sarazin, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
31. Gibert, à Villers-Cotterêts (Aisne).
32. Guibert, Adolphe, cultivateur à May-en-Multien (Seine-et-Marne).
33. Garnier, Bernard, cultivateur à Crépy.
34. Lefèvre, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
35. Moquet, Constant, chevalier du Mérite agricole, maire de Chevreuille,  
par Nanteuil.
36. Pierret, Albert, propriétaire, maire d'Eve, par Le Plessis-Belleville.
37. Dhuicque, Anatole, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
38. Fautrat, ancien inspecteur des forêts, à Senlis (Secrétaire).
39. Thiéquot, René, marchand grainetier à Senlis.
40. Darras, maire à Villers-Saint-Frambourg, par Barbery.
41. Meignen, Paul, cultivateur à Huleu, commune de Néry, par Béthisy-  
Saint-Pierre.

42. Punant, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Crépy-en-Valois.
43. Vincent, Charles, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
44. Garnier, René, cultivateur à Oignes, par Nanteuil-le-Haudouin.
45. Corbie, Eugène, cultivateur, maire de Rozières, par Nanteuil.
46. Corbie, Emile, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
47. Moquet, Charles, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Brégy, par Nanteuil.
48. Delamarre, ancien vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, à Acy-en-Multien.
49. Fercot, Thomas, cultivateur à Verberie.
50. Caffin, Donatien, propriétaire à Boran.
51. Serrin, conseiller général, à Neuilly-en-Thelle.
52. Gaillard, député, à Précy-sur-Oise, ou à Paris, rue de l'Elysée, 22.
53. Collinet, maire de Puiseux-le-Hauberger, par Bornel.
54. Franck Chauveau, sénateur, 106, rue de la Faisanderie, Paris, ou à Saint-Christophe, par Pont-Sainte-Maxence.
55. Delacour, cultivateur à Chambly.
56. Boucher, Alfred, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
57. Delamotte, ancien cultivateur, à Saint-Leu-d'Esserent.
58. Bastin, cultivateur à Boissy-Fresnoy, par Nanteuil.
59. Bataille, Achille, cultivateur à Borest, par Senlis.
60. Meignan, Léon, cultivateur à Champlieu, commune d'Orrouy.
61. Parmentier, Prosper, ancien cultivateur, à Crépy.
62. Heaumé, propriétaire à Gouvieux.
63. Gatté, Zacharie, propriétaire à Crépy.
64. Roland, Léon, cultivateur, officier du Mérite agricole, à Courtillet, par Senlis (Vice-Secrétaire).
65. Moquet, Eugène, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Balagny-Chamant, par Senlis.
66. Delaunay, Georges, cultivateur à Rully.
67. Rommetin, maire du Plessis-Belleville.
68. Rudault, propriétaire à Nanteuil-le-Haudouin.
69. Chézelles (vicomte Arthur de), château de Boulleaume, près Chaumont-en-Vexin (Oise).
70. Delorme, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
71. Dubourg fils, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
72. Corbie, Léon, cultivateur et maire à Montagny, par Nanteuil.

73. Decaux, Paul, propriétaire à Senlis.
74. Benoist, Olivier, chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, à Senlis.
75. Frémy, propriétaire à Senlis.
76. L'Hoste, cultivateur à Versigny, par Nanteuil.
77. Parent, cultivateur à Mortefontaine, par Plailly.
78. Heurlier fils, cultivateur, maire de Thury-en-Valois.
79. Dumont, Léon, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Thury-en-Valois.
80. Aumont, Paul, propriétaire-éleveur, chevalier du Mérite agricole, à Chantilly.
81. Seillière (baron), au château de Mello, par Cires-les-Mello.
82. Périer, maître-carrier à Saint-Leu-d'Esserent.
83. Obry, cultivateur à Creil.
84. Mancheron, féculier à Pont-Sainte-Maxence.
85. Turquet, J.-B., conseiller d'arrondissement, à Avilly, par Senlis.
86. Turquet, Alphonse, propriétaire à Saint-Firmin, par Chantilly.
87. Ferry, Constant, cultivateur et maire à Trumilly, par Crépy.
88. Lécuyer, meunier à Senlis.
89. Delaunay, Paul, cultivateur et maire à Chamicy-Rully.
90. Roland, Félix, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Barbery.
91. Roland, Emile, cultivateur à Montépilloy, par Barbery.
92. Berdin, conseiller général, à Pont-Sainte-Maxence.
93. L'Hoste, négociant à Duvy, par Crépy.
94. Tartier, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
95. Cambacérès (comte de), propriétaire, 6, avenue d'Iéna, à Paris.
96. Coster (baron), propriétaire à Senlis.
97. Leroy, Amédée, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
98. Leloup, Eugène, cultivateur et maire, chevalier du Mérite agricole, à Bouillancy, par Acy.
99. Toupet, Eugène, cultivateur à Fontenailles, commune de Vez, par Villers-Cotterêts.
100. Radziwill (prince Constantin), au château d'Ermenonville.
101. Moquet, Albert, cultivateur, maire de Feigneux, par Crépy.
102. Menot, Alphonse, chevalier du Mérite agricole, constructeur, à Acy-en-Multien.
103. Proffit, Anatole, cultivateur à Bouillancy, par Acy.
104. Boisseau, Lucien, cultivateur à Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec.

105. Devouge fils, cultivateur à Brasseuse, par Barbery.
106. Collinet, cultivateur à La Villeneuve-sous-Thury, par Thury-en-Valois.
107. Delury, régisseur de la ferme de la Gâtelière, à Senlis.
108. Margry, Amédée, propriétaire à Senlis.
109. Lelièvre, chevalier du Mérite agricole, secrétaire de la sous-préfecture, à Senlis (Trésorier).
110. Longuet, Frédéric, cultivateur, maire, conseiller d'arrondissement, officier du Mérite agricole, à Marolles, par la Ferté-Milon.
111. Parmentier, Edme, cultivateur à Saint-Mard, par Villers-Cotterêts.
112. Huraux, cultivateur à Mermont, commune de Crépy.
113. Duchauffour, cultivateur à Bray, commune de Rully.
114. Havy, cultivateur à Saint-Gervais-Pontpoint, par Pont.
115. Perceval, cultivateur à Verneuil, par Creil.
116. Oury, cultivateur, maire de Boullarre, par Betz.
117. Levasseur, cultivateur à Villevert-Senlis.
118. Boufflerd, cultivateur, chevalier du Mérite agricole, maire de Réz-Fosse-Martin, par Acy.
119. Bataille, Louis, cultivateur au Plessis-Belleville.
120. Maurice, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Macquelines, commune de Betz.
121. Deblois, ancien cultivateur à Senlis.
122. Triboulet, Albert, cultivateur et maire à Bargny, par Betz.
123. Proffit, cultivateur à La Grange-au-Bois, commune de Thury-en-Valois.
124. Proffit, cultivateur et maire à Mareuil-sur-Ourcq.
125. Cartier, cultivateur et maire à Ormoy-le-Davien, par Betz.
126. Delire, cultivateur à Gondreville, par Vaumoise.
127. Duplessier, cultivateur à Ducy, commune de Fresnoy-le-Luat.
128. Petit, Pierre, cultivateur, maire de Béthancourt, par Orrouy.
129. Henneguy, Pierre, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
130. Gentil, ingénieur-agronome, chevalier du Mérite agricole, à Chantilly.
131. Mouy, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, juge au Tribunal de Commerce, à Senlis.
132. Naze, cultivateur à Crépy.
133. Michon, Charles, cultivateur-distillateur à la ferme de Saint-Germain, à Crépy.
134. Longuet, Emile, cultivateur, à Russy-Bémont, par Vaumoise.
135. Hurand, cultivateur, maire de Rouvres, par Betz.
136. Prévost, cultivateur et maire à Auger-Saint-Vincent, par Crépy.
137. Sagny, René, cultivateur au Murger, par Verberie.

138. Devouge, Eugène, cultivateur et maire à Fay, par Saintines.
139. De Marcillac, à Bessemont, par Villers-Cotterêts.
140. Prévost, Edouard, cultivateur à Beaulieu, par Baron.
141. Roland, Henri, cultivateur à la Grange-au-Mont, par Crépy.
142. Gatté, Jules, cultivateur à Sainte-Luce, par Béthisy-Saint-Pierre.
143. Corbie, Ernest, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
144. Vantroys, licencié en droit, ancien avoué à Senlis.
145. De Sancy de Parabère, propriétaire à Boran.
146. De Cornois, fabricant de sucre et maire de Vauciennes, par Villers-Cotterêts.
147. Bataille, Frédéric, cultivateur à Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
148. Dupille, Gustave, cultivateur et maire à Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
149. Lefèvre, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
150. Picard, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
151. Rouzé, maire de Chambly.
152. Mercier-Grivot, cultivateur à Lamberval, par Neuilly.
153. Lheurin fils, cultivateur à Boran.
154. Ribes (comte de), propriétaire, maire de Belle-Eglise, par Bornel.
155. Biet, Louis, cultivateur au Mesnil-Saint-Denis, par Neuilly.
156. Mercier, Jules, cultivateur, maire de Morangles, par Neuilly.
157. Murat (prince), propriétaire à Chambly.
158. Auvert, Eugène, cultivateur à Chambly.
159. Waru (de), propriétaire et maire de Senlis, au château de Belle-Fontaine.
160. Toullier, Edmond, cultivateur à Verneuil, par Creil.
161. Veckman, constructeur à Crépy.
162. Lavaux, cultivateur au Plessis-Belleville.
163. Mauger, géomètre diplômé, à Chantilly.
164. Bergeron, cultivateur à Fontaine-les-Corps-Nuds, par Senlis.
165. Gourdin, Léonard, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
166. Delorme, chevalier du Mérite agricole, propriétaire à Nanteuil.
167. Moquet, Lucien, cultivateur à Montlévéque, par Senlis.
168. Cagny, Paul, vétérinaire, officier du Mérite agricole, à Senlis.
169. Roland, Georges, cultivateur à Beaulieu, par Baron.
170. Raoult, Henri, cultivateur à Lévigney, par Betz.
171. Marchand, cultivateur, maire de Ver, par Le Plessis-Belleville.
172. Morize, cultivateur à Betz.

173. Lemoine, Charles, cultivateur à Duvy.
174. Boulanger, cultivateur à Creil.
175. Gonnet, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Malassise, par Creil.
176. Rothschild (baron Gustave de), à Laversine, par Creil.
177. Rothschild (baron Henri de), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris.
178. Le Sage, chevalier du Mérite agricole, maire, régisseur du Domaine de Mello.
179. Petit, Lucien, cultivateur à Chevreuille, par Nanteuil.
180. Corbie, Albert, cultivateur à Feigneux, par Crépy.
181. Lucy, cultivateur à Trumilly, par Crépy.
182. Martin, Albert, cultivateur à Ermenonville.
183. Sainte-Beuve, avoué à Senlis.
184. Bonamy, agent général de la C<sup>ie</sup> d'assurances « l'Abeille », à Senlis.
185. M<sup>me</sup> Lagarde, 13, rue du Conservatoire, Paris.
186. Bocquentin, administrateur du Domaine de Laversine, par Creil.
187. Gramont (duc de), propriétaire à Mortefontaine, par Plailly.
188. Demachy, propriétaire, maire d'Ognon, par Barbery.
189. Buat, carrossier à Senlis.
190. Havy, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à la ferme de la Forêt-Pontpoint, par Pont.
191. Préault, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
192. Bédoyère (comte de), maire de Raray, par Rully.
193. Delaunay, notaire à Senlis.
194. Bonnet, Gaston, négociant en laines à Senlis.
195. Obry fils, cultivateur à Creil.
196. Saint-Ouin, 26, boulevard Richard-Lenoir, Paris.
197. Leroy, grainetier à Senlis.
198. Verbyst, cultivateur à Antilly, par Betz.
199. Kersaint (comte de), conseiller général, maire de Versigny, par Nanteuil.
200. Pontalba (de), maire de Montlévéque, par Senlis.
201. Duval, Charles, cultivateur à Vez, par Villers-Cotterêts.
202. Leroux, quincaillier à Senlis.
203. Robert, Michel, négociant à Senlis.
204. Tirlet fils, cultivateur à Raray, par Rully.
205. Audigier, député de l'Oise, chevalier du Mérite agricole, à Senlis.
206. Drivière père, agent général d'assurances à Senlis.
207. Barbery, cultivateur à Sennevières, par Nanteuil.

208. Masson, architecte-paysagiste à Gouvieux.
209. Delorme, Léon, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité, par Nanteuil.
210. Verbyst, Vital, cultivateur à Baron.
211. Dieu, Auguste, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité, par Nanteuil.
212. Frémin, Hippolyte, cultivateur à Montagny-Ste-Félicité, par Nanteuil.
213. Huvier, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
214. Bahu, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
215. Gallet, régisseur du Domaine de Chaalis, par Senlis.
216. Mantel, cultivateur à Duvy.
217. Lemaire, maire de Villeneuve, par Verberie.
218. Corbon, conseiller d'arrondissement, à Verberie.
219. Halinbourg, conseiller général, rue de Grammont, 30, à Paris.
220. Luppé (marquis de), château de Beaurepaire, par Pont.
221. M<sup>me</sup> Viat, 42, rue Vignon, Paris.
222. Coursin, vétérinaire à Pont-Sainte-Maxence.
223. Gourdin, cultivateur à Morangles, par Neuilly-en-Thelle.
224. Martin, agriculteur-éleveur à Creil.
225. Lepape, quincaillier à Senlis.
226. Blot, Ernest, cultivateur à Rhuis, par Verberie.
227. Valentin, architecte à Senlis.
228. Nazart, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
229. Pavette, officier du Mérite agricole, inspecteur primaire à Senlis.
230. Eclancher, maire, directeur de la Sucrerie, à Saint-Leu-d'Esserent.
231. Guibert, Léon, cultivateur à Ermenonville.
232. Rommetin, Frédéric, cultivateur au Plessis-Belleville.
233. Chartier, Amédée, cultivateur au Plessis-Belleville.
234. Lefèvre, Félix, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
235. Perceval fils, cultivateur à Verneuil, par Creil.
236. Parmentier, Gaston, cultivateur à la Borde, par Rully.
237. Dupille, Ernest, cultivateur à Nanteuil.
238. Duflocq, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
239. Baslu, Emile, négociant à Margny-lès-Compiègne.
240. Boucher, Léon, cultivateur à Bray-Rully.
241. Boucher, Emile, cultivateur à Barbery.
242. Robinet, cultivateur à Baron.
243. Debarle-Happert, cultivateur à Acy-en-Multien.
244. Roland, Gustave, cultivateur à Montépilloy, par Barbery.
245. Petit, notaire à Senlis.

246. Langlois, maire de Chamant, à Senlis.
247. Deblois fils, cultivateur à Ducy, par Fresnoy-le-Luat.
248. Laurent, quincaillier à Senlis.
249. Bouchet, vétérinaire à Creil.
250. Courtier, agriculteur à Villers-Saint-Genest, par Betz.
251. Moullé, agriculteur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
252. Meunier, négociant en charbons à Crépy.
253. Peters, Henri, au Plessis-Châtelain, par Crépy-en-Valois.
254. Magdelain, Jules, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Nanteuil.
255. Jacob, Pierre, propriétaire, rue du Châtel, 23, à Senlis.
256. Delorme, Alfred, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
257. Lavallart, Pierre, cultivateur au Luat, par Fresnoy-le-Luat.
258. Patria, Henri, cultivateur à Fourcheret, par Senlis.
259. Perceval, cultivateur à Moru-Pontpoint, par Pont.
260. Fournier, Albert, cultivateur à Rouvres, par Betz.
261. Mareux, propriétaire à Betz.
262. Morize, Gaston, grainetier à Betz.
263. Deneuille, Paul, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
264. Menot, Camille, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
265. Menot, Gaston, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
266. Roussel, Pierre, agriculteur à Borest, par Senlis.
267. Manteaux, maire de Cuvrignon, par Betz.
268. Brisset, à Betz.
269. Madère, à Beaulieu-le-Neuf, par Baron.
270. Lebon-Hervaux, cultivateur à Bois-Milon, par Betz.
271. Dhucique, Félix, à Brégy, par Nanteuil.
272. Dhucique, Constant, à Brégy, par Nanteuil.
273. M<sup>me</sup> Huet, à Réez-Fosse-Martin, par Acy-en-multien.
274. Soualle, président du Tribunal de commerce, chevalier du Mérite agricole, à Pont-Sainte-Maxence.
275. Dumont, Charles, à Thury-en-Valois.
276. Draps, Georges, cultivateur à Etavigny, par Acy-en-Multien.
277. Fleurot, cultivateur à la Ferme de Bouville, par Duvy.
278. Cazin, Emile, cultivateur à Lévigney, par Betz.
279. Richefeu, Charles, propriétaire, château de Gondreville, par Vaumoise.
280. Piot, Jules, cultivateur à Etavigny, par Acy-en-Multien.
281. Sauvage, Eugène, propriétaire à Senlis.
282. Lalis, constructeur à Liancourt.

283. Ancellin, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
284. Sauvage, Alfred, cultivateur à Saint-Ladre, par Crépy.
285. Molay, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
286. Praquin-Punant, grainetier à Crépy.
287. Lavallée, meunier à Senlis.
288. Gréhan, Pierre, agriculteur à Crépy.
289. Frère, marchand de fromages à Crépy.

*Instituteurs.*

1. Lavallée, instituteur à Borest, par Senlis.
2. Vimeux, chevalier du Mérite agricole, instituteur à Fresnoy-la-Rivière.

*Sociétés et membres correspondants :*

1. Le Bulletin de la Société agricole, horticole et industrielle de Beauvais.
2. L'Agronome praticien, de la Société d'agriculture de Compiègne.
3. Le Bulletin de la Société d'agriculture de Clermont.
4. Le Bulletin de la Société d'horticulture de Senlis.
5. Le Bulletin du Comité archéologique de Senlis.
6. Le Bulletin-Journal de la Société d'agriculture de l'Allier, à Moulins.
7. Le Cidre et le Poiré (1), à Argentan (Orne).
8. La Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, place Saint-Hilaire, 4, à Rouen.
9. Le Comice agricole de Béthune (Pas-de-Calais).
10. La Société d'agriculture de Melun.
11. Le journal La Pomme de Terre, 12, rue Saint-Amand, à Anzin-les-Valenciennes.
12. Le Bulletin agricole de Mantes, place de la République.
13. Le Professeur départemental d'agriculture, à Beauvais.

*Par abonnement :*

1. Le Bulletin de la Société des Agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, à Paris.
  2. Le Journal de l'Agriculture, 2, carrefour de l'Odéon, à Paris.
  3. La Réforme Economique, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.
  4. Le Travail National, 1, place Boieldieu, à Paris.
- N. B. — *Les Sociétés correspondantes sont invitées à adresser les journaux et communications d'intérêt général à M. FAUTRAT, Secrétaire de la Société d'agriculture, à Senlis (Oise).*

---

(1) Nous recommandons à nos collègues ce journal, qui, au triple point de vue scientifique, pratique et commercial, est d'un grand intérêt.

## Compte Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 12 JANVIER 1903

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Étaient présents au Bureau : MM. Martin, Sagny, Devouge, Léon Fautrat.

Il est procédé au dépouillement du vote pour la nomination de trois membres du Bureau d'administration.

Sur 142 votants, les suffrages ont été ainsi exprimés :

MM. Rommetin.....	139 voix.
Bernier.....	137 —
Roland.....	136 —

M. Pierre Gréhan, agriculteur à Crépy, et M. Frère, marchand de fromages à Crépy, présentés pour faire partie de la Société, sont agréés à l'unanimité.

M. le Président fait connaître que, de mai à octobre, doit avoir lieu à Arras la grande Exposition agricole du Nord de la France, et que la Société d'agriculture de Senlis est invitée à prendre part à cette grande manifestation régionale.

M. le Président prend la parole pour annoncer à la Société qu'à la suite d'une réunion tenue à l'Hôtel de la Société des Agriculteurs de France, les Sociétés d'agriculture du département de l'Oise se sont définitivement fédérées. Il a été convenu que la Fédération aurait à sa tête un président, et qu'un secrétaire serait chargé du soin de faire les rapports.

Dans le projet élaboré, les frais d'administration devront être supportés par chacune des Sociétés, dans la proportion de 1/10<sup>e</sup> de leurs ressources.

M. le Président demande à la Société s'il lui convient d'accepter cette taxe. Après discussion, la Société convient d'accepter, comme maximum, la charge de un dixième pour le fonctionnement de la Fédération.

Elle décide en outre de confier à son Bureau la tâche de travailler à l'élaboration des statuts.

Une modification au Règlement est proposée par le Président.

L'article 17 du Règlement de la Société contient la disposition suivante :

« Pour faire face aux dépenses de la Société, chacun des membres titulaires paie une cotisation annuelle de *dix francs*. »

Le Président propose, pour rattacher un plus grand nombre d'agriculteurs, d'ajouter à cet article la disposition suivante :

« Les agriculteurs cultivant moins de 50 hectares, pourraient faire réduire à *trois francs* le montant de leur cotisation. »

L'attention de la Société est appelée sur le Concours de semences qui doit se tenir à Senlis les 15 et 16 février prochain.

Au Concours sera joint une Exposition de moteurs, et toute diligence sera faite pour que le programme paraisse en temps utile.

*Le Secrétaire,*  
L. FAUTRAT.

*Le Président,*  
LÉON MARTIN.

---

## Le sucre et les raids militaires.

---

Les raids sont à la mode ; malgré tous leurs dangers il faut bien reconnaître qu'ils sont, non seulement passionnants, mais instructifs. Il nous ont appris par exemple à limiter la vitesse dans les épreuves de fond. Tel cheval qui fait aisément 25 kilomètres pendant une heure, ne doit plus marcher qu'à 20 kilomètres si l'épreuve porte 60 kilomètres. Si le parcours projeté est de 100 kilomètres, la vitesse devra être réduite à 15 kilomètres ; elle sera de 13 kilomètres pour un parcours de 150, et de 8 kilomètres seulement pour un parcours de 400 kilomètres.

On cite comme un tour de force le raid du général de Wet pendant la guerre sud-africaine ; cet officier parcourut 300 kilomètres en 22 heures, soit une vitesse moyenne de 13 kilom. 6. Malgré cette vitesse qu'on serait tenté de considérer comme très raisonnable, le cheval mourut à l'arrivée. Les dernières épreuves nous ont démontré que cette vitesse moyenne de 13 kilom. 6 sur une route de 300 kilomètres est une performance admirable.

Ce n'est pas le seul enseignement que nous ayons tiré de ces épreuves. J'ai sous les yeux les notes de route du lieutenant Bausil dont les succès hippiques sont désormais célèbres ; ces notes sont pleines d'idées suggestives et je ne puis résister au plaisir d'en extraire quelques points originaux.

C'est d'abord, dans un style plein de la vigueur que nous connaissons à l'auteur, une description endiablée de la course Paris-Rouen-Dauville, la marche dans la nuit, sous la pluie battante, avec la crainte de voir se reproduire l'hécatombe de Bruxelles-Ostende, et la volonté ferme de suivre un programme arrêté d'avance.

De Paris à Rouen, pour l'épreuve préparatoire, inutile de se presser : il faut ménager Midas pour la randonnée finale. Il faudra mettre à profit les 15 heures fixées comme maximum pour couvrir les 130 kilomètres. L'essentiel est d'amener le cheval frais et dispos pour la course du lendemain.

*La première heure est parcourue très lentement : c'est un principe*

capital dans toute épreuve de longue haleine, partir aussi doucement que possible pour enrouter la machine, dérouiller les muscles, régler le jeu du cœur. Pour cette première partie du programme, rien que *du trot très lent* et du pas, ce dernier pied à terre. A Mantes, halte de 5 minutes : 2 litres d'eau sucrée à 100 grammes par litre, pour le cheval, et café très sucré pour le cavalier.

A Gaillon, 3/4 d'heure d'arrêt : eau sucrée tiède pour le cheval, 4 litres d'avoine, frictions et massage ; pour le cavalier : 2 œufs crus et café très sucré.

A l'arrivée à Rouen, trois litres d'eau sucrée, au cheval, massage de tout le corps à l'huile camphrée. Repas assez copieux.

Après un repos de 19 heures, en route pour Deauville : c'est la deuxième partie du programme et aussi la plus sévère, bien qu'elle ne porte que sur 82 kilomètres. Le départ doit être donné à 5 heures. Dès 3 heures Midas reçoit 3 litres d'eau sucrée. Pour cette épreuve M. Bausil fixe à 20 kilomètres sa vitesse moyenne ; *encore sera-t-elle réduite à 18 kilomètres pour la première heure* ; à la fin du parcours on pourra la pousser jusqu'à 24 kilomètres et encore sur une longueur de 15 à 16 kilomètres seulement, surtout avec la ferme décision de n'aller plus vite à aucun prix. Les côtes seront montées très doucement, en déchargeant le cheval le plus possible. Après chaque effort violent, un court arrêt pour reprendre haleine.

L'allure du pas est éliminée : *rien que du galop* comme allure fondamentale, coupé de *trot très lent aux côtes* et des haltes.

Le galop est réglé à 24 kilomètres à l'heure : défense absolue d'allonger malgré les sollicitations de l'entourage. Aussi l'arrivée à Deauville se fait dans les meilleures conditions, le cheval frais comme au départ.

L'ensemble de la course est très bon, parce qu'on a marché lentement la première heure, avec le souci évident de ménager les chevaux, tandis qu'à Ostende le train avait été fou dès le départ.

Je n'insisterai pas sur les admirables conseils d'entraînement que nous donne le lieutenant Bausil, principe que d'abord il a étudié sur lui-même : nécessité de la marche rythmée, différences entre l'allure de route et l'allure de parade, vitesse variable avec le profil de la route, longueur des haltes, inconvénients du trot allongé, tout est examiné avec une compétence indiscutable. Mais je veux surtout parler de l'alimentation et en particulier du rôle des aliments sucrés dans ces dernières épreuves.

C'est en grande partie à l'emploi du sucre que M. Bausil attribue son succès dans Paris-Dauville. Ayant entendu vanter les bons effets de l'alimen-

tation mélassée, il avait eu l'heureuse idée de s'informer auprès d'un spécialiste, M. Alquier, dont les conseils pratiques lui ont servi de guide pendant toute la période d'entraînement et la course elle-même.

Fidèle à sa méthode, M. Bausil étudie d'abord le sucre sur lui-même : il constate que c'est un aliment idéal, n'encrassant pas la machine ; il prend 10, 15, 20 morceaux pendant son entraînement ; la veille de l'épreuve, 300 gr. ; avant de partir, 200 grammes ; en route, *toutes les heures* 30 à 40 grammes dans une petite quantité de café.

Pour le cheval, le régime est identique. Pendant toute la période d'entraînement le cheval est accoutumé à boire de l'eau sucrée (100 grammes par litre). Il reçoit en outre chaque jour 1.500 grammes de mélasse.

Dans les huit derniers jours, la ration est ainsi composée :

Avoine.....	20 litres.
Foin.....	2 kilog. à 2 k. 500.
Son.....	3 à 4 litres.
<i>Sucre pur</i> .....	3 kilog.

Cette ration de sucre est continuée pendant l'épreuve. On y ajoute en cours de route, au moyen de boisson sucrée :

De Paris à Rouen.....	700 grammes de sucre.
De Rouen à Deauville.....	800 — —

De sorte qu'en l'espace de 60 heures le cheval a reçu 10 kilog. 500 de sucre. A chaque ingestion d'eau sucrée, l'homme et le cheval reprenaient une vigueur nouvelle.

D'après M. Bausil lui-même, le sucre est l'aliment parfait à faire absorber en cours de route, dissous dans une petite quantité d'eau. Il se digère rapidement et intrégralement sans charger l'estomac ni fournir de résidus ; il n'exige aucun effort de digestion ; il calme la soif. Arrivé dans le sang il est utilisé sur-le-champ, comme le charbon qu'on introduit dans la machine. C'est le meilleur « doping » à donner au cheval pour les grands parcours... et même pour les petits.

Ce n'est certes pas la première fois que cette vérité est énoncée ; déjà sur l'homme, de nombreuses expériences ont démontré que le sucre est l'aliment par excellence de la puissance musculaire. Des alpinistes ont comparé l'état de fatigue dans lequel ils se trouvaient après une ascension, lorsqu'ils prenaient leur alimentation ordinaire, et la légèreté de leur allure quand ils n'avaient absorbé que du sucre. Beaucoup de grandes administrations exploitant le cheval ont bénéficié de l'introduction des produits sucrés dans la ration.

Mais les brillants résultats que cet aliment a donnés dans les raids de ces derniers temps sont comme la consécration définitive de la méthode ; émanant d'un homme de cheval, comme le lieutenant Bausil, une opinion aussi affirmative sur les qualités nutritives du sucre ne saurait passer inaperçue : une ère nouvelle vient de s'ouvrir pour l'alimentation sucrée.

ARMEL.

---

## Quelques considérations générales sur la nutrition de l'animal.

---

La rénovation incessante des éléments qui constituent le corps des animaux exige qu'ils ingèrent, à des intervalles à peu près réguliers, les matériaux nécessaires à l'entretien des métamorphoses de la substance organique dont la mesure est fournie par l'élimination régulière des produits de la désassimilation des organes et des liquides de l'économie.

Dans le cas le plus simple, celui de l'animal adulte au repos, à l'*entretien*, c'est-à-dire ne produisant aucun travail extérieur et dont le poids ne s'accroît pas par des dépôts de chair et de graisse (cas de l'engraissement), c'est à la réparation des tissus et à la production de chaleur et de travail physiologique intérieure qui en est la condition essentielle que se limite le rôle des aliments. S'agit-il, au contraire, d'un animal en croissance, d'une femelle dans la période de lactation, d'un cheval ou d'un bœuf de trait, il faut ajouter à leur ration d'entretien, une quantité de principes nutritifs, variable suivant les diverses conditions, mais suffisante pour produire le croît chez les jeunes bêtes, le lait chez la femelle et fournir à l'animal adulte l'énergie nécessaire pour le travail qu'on réclame de lui.

Le cultivateur aura donc à constituer diverses rations. Suivant les buts à atteindre, l'alimentation doit apporter chaque jour à l'organisme en quantité suffisante : les éléments nécessaires à la réparation des tissus, à la formation du croît et du lait, à l'engraissement, à la production et à l'entretien de la chaleur et de l'énergie animales.

J'ai indiqué dernièrement les progrès successifs qui ont marqué l'établissement des rations du bétail. On est parti autrefois, pour les calculs, de la composition brute des fourrages ; ensuite on a tenu compte de la digestibilité de chacun des principes nutritifs ; enfin, dans ces dernières années, on a été amené à donner, dans l'étude de l'utilisation des aliments, une place prépondérante à leur valeur calorifique. Avant d'aborder, avec tout le soin qu'elle comporte, l'étude du rôle de l'aliment au point de vue calorifique, étude vers

laquelle convergent toutes les recherches expérimentales de ces dernières années, rappelons les faits fondamentaux que l'expérimentation a mis en lumière sur les relations de l'alimentation avec la vie animale. Les aliments sont la source unique de la chaleur animale. L'origine de l'énergie et de la force musculaire réside exclusivement dans la chaleur dégagée par la combustion au sein de l'organisme, du carbone et de l'hydrogène des réserves du corps ou des aliments.

La mesure de cette combustion que nous établirons plus tard est fournie par la consommation d'oxygène et par la détermination de la quantité d'acide carbonique rejetée par les voies respiratoires et par la peau.

Comme tous les organes, le muscle au repos ou au travail subit des métamorphoses incessantes dont l'une des plus importantes manifestations est l'élimination d'une certaine quantité d'azote par le rein, pour la plus grande partie sous forme d'un composé particulier qu'on nomme l'urée. Carl. Voit a établi, expérimentalement, il y a longtemps, un fait capital pour l'étude de la nutrition, à savoir : 1° que l'unique voie de l'élimination de l'azote chez l'animal est la fonction rénale et 2° que la quantité d'azote trouvée dans l'urine sous forme d'urée, d'acide urique (chez l'homme), d'acide hippurique, de créatinine, etc., chez les animaux, donne la mesure *rigoureuse* des composés azotés de l'organisme. L'azote des aliments joue par l'intermédiaire du sang un rôle capital dans la réparation du système musculaire et dans la reconstitution des tissus. Autrefois on admettait (sans qu'on l'ait démontré) que l'origine de la force ou énergie dépensée par le muscle pendant son travail, résidait principalement, presque exclusivement, dans l'azote des réserves du corps et dans celui des aliments.

D'après cette hypothèse, aujourd'hui abandonnée à la suite d'expériences dont nous parlerons plus tard, l'élimination des substances azotées par le rein (urée et ses congénères), devait être proportionnelle à la quantité de travail effectif produit par le muscle. Des expériences nombreuses, faites avec toutes les ressources qu'offrent actuellement la physiologie et la chimie, tant sur l'homme que sur les animaux de trait, ont établi de la façon la plus positive, qu'il n'en est rien. Il n'existe aucune proportionnalité entre le travail musculaire et l'élimination de l'azote. Comme les autres organes, l'outil qui sert particulièrement à la production du travail extérieur, c'est-à-dire le muscle, se métamorphose incessamment, mais il n'y a aucun rapport étroit, entre la quantité de travail produit et l'usure du muscle. Il arrive même que le muscle s'accroît sous l'influence du travail, comme nous le verrons. Suivant la très juste proposition formulée, il y a plus d'un demi-siècle, par Robert

Mayer, l'illustre fondateur de la théorie mécanique de la chaleur, *le muscle est l'instrument au moyen duquel se métamorphose la force, mais il n'est pas la substance qui la produit*. La force a sa source dans les éléments hydrocarbonés, ce qui donne au sucre l'importance capitale qu'on lui a reconnue.

Ce fait irrévocablement acquis, a la plus grande importance au point de vue de la constitution de la ration alimentaire ; il conduit, en effet, à restreindre la proportion des matières azotées de la ration à la quantité indispensable pour la réparation des tissus et des muscles, et à augmenter dans une très notable proportion, chez l'homme comme chez l'animal soumis à un travail énergétique, la quantité de principes non azotés, amidon, sucre, matières grasses, etc. Pour l'éleveur ce fait présente un intérêt capital ; en effet, le coût de l'unité de substance azotée dans les fourrages est environ cinq fois plus élevé, en moyenne, que celui de la substance hydrocarbonée.

Depuis que le rôle prépondérant des matières alimentaires non azotées (hydrates de carbone et graisse) dans la production de l'énergie a été démontré, on a cherché les moyens de déterminer aussi rigoureusement que possible la valeur calorifique (énergique) des aliments et ses relations avec la nutrition de l'animal. Deux ordres de recherches ont abouti à l'établir, pour les denrées les plus importantes qui entrent dans le régime des animaux et dans leurs rapports avec la formation de la chair, de la graisse et du travail : d'une part, des expériences physiologiques, de l'autre des déterminations *in vitro*, comme on dit, c'est-à-dire en dehors de l'organisme vivant.

Nos connaissances positives sur la nutrition des animaux et par conséquent sur les règles qui doivent présider au choix de leurs aliments, à leur association dans les rations reposent désormais sur les relations de la chaleur animale avec l'entretien de la vie : ce sont ces relations établies par l'expérience que je crois très intéressant pour les éleveurs de résumer avec assez de détails pour permettre d'en tirer les conclusions pratiques qu'elles comportent.

L. GRANDEAU.

---

## Chronique agricole.

---

### I. — *La situation.*

La saison suit toujours un cours assez régulier. Les effets qu'elle exerce sur les céréales d'hiver ne sont pas accentués partout ; mais dans quelques régions, on se préoccupe déjà de certains dégâts que l'on constate dans les

cultures de blé et qui rendront nécessaires des réensemencements au moins partiels. C'est ce qui arrive presque chaque année, mais rarement cette situation se manifeste avec netteté à une date aussi rapprochée, quand des froids exceptionnels ne sont pas survenus. Quant à la situation commerciale, elle est régulière sur la plupart des marchés ; elle est surtout bien accentuée pour le bétail, ce qui a une importance exceptionnelle dans cette saison.

Depuis le commencement du mois de janvier, des grèves d'ouvriers agricoles sont signalées dans une partie de la région méridionale. Elles ont débuté dans l'arrondissement de Béziers (Hérault), et l'on pouvait d'abord compter qu'elles y seraient localisées ; cette espérance n'a pas été réalisée, car elles se sont étendues à des arrondissements voisins, puis au département de l'Aude. Ce qui les caractérise, c'est l'allure très dangereuse que le mouvement a prise dès le début ; non seulement les ouvriers grévistes ont cessé de travailler, ce qui est leur droit, mais ils ont envahi des propriétés privées pour y débaucher par la force les ouvriers qui voulaient continuer à travailler ; ils ont interrompu la circulation sur les routes en défendant le passage à qui n'était pas leur complice, et cela sous l'œil, sinon bienveillant, au moins impassible, de la force publique. C'est évidemment l'œuvre de meneurs qui cherchent à provoquer un mouvement révolutionnaire. Cette tendance s'est manifestée avec éclat dans une réunion contradictoire entre les délégués des propriétaires et des ouvriers, provoquée à la préfecture de Carcassonne. Sur l'observation d'un des premiers, que les prétentions exagérées des ouvriers forceraient à laisser les propriétés en friches, il fut répondu incontinent : « C'est bien ce que nous cherchons, et alors c'est nous qui travaillerons les propriétés et qui en prendrons tous les fruits ; nous y arriverons, soyez-en certain ». Une telle audace dans l'aberration montre jusqu'à quel point les doctrines qui sapent les bases de la société moderne ont pénétré dans certaines couches des populations rurales. Sans doute, le mal paraît encore confiné dans un rayon relativement restreint : mais ces mouvements violents, ces véritables émeutes qui, dans certains cas, ont envahi les fermes et interdit aux agriculteurs de sortir de leur habitation, constituent des indices graves de dangers nouveaux qui menacent la propriété rurale.

## II. — *Les primes à la culture du lin et du chanvre.*

Dans la séance de la Chambre des députés du 15 janvier, le Ministre de l'agriculture a présenté le projet de loi qu'il avait annoncé sur les encouragements à la culture du lin et du chanvre. Le Gouvernement propose de renou-

veler pour une période de six ans à partir de l'exercice 1904 les primes accordées jusqu'ici, mais il abaisse le montant du crédit annuel de 2 millions au lieu de 2 millions et demi, et il demande que la prime allouée ne puisse être supérieure à 50 fr. par hectare.

On aurait désiré que l'exposé des motifs développât les motifs pour lesquels cette double diminution est demandée, et qu'il donnât des renseignements précis sur l'attribution des primes au cours des dernières années. Malheureusement ces renseignements y manquent complètement, ainsi que ceux relatifs au motif pour lequel a disparu, dans le projet, la limite de 8 ares fixée par la loi précédemment en vigueur.

La Chambre des députés est, d'autre part, en présence d'une proposition de M. Galpin qui tend au maintien intégral de la situation actuelle, et sur laquelle un rapport favorable a été présenté par M. Klotz. On doit espérer qu'elle donnera la préférence à cette proposition, comme le Parlement avait fait en 1898 lorsqu'il prorogea la loi de 1892 pour une nouvelle période de six années. On ne saurait tirer argument à l'encontre du crédit inscrit au budget de 1904 pour le montant de 2 millions, car il fut stipulé formellement, lors de la discussion, que ce chiffre ne pouvait avoir qu'un caractère provisoire.

### III. — *Travaux parlementaires.*

La Chambre des députés a inscrit à son ordre du jour la discussion du projet de loi, adopté depuis des années par le Sénat, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et les falsifications des produits agricoles. Le rapport rédigé par M. Dauzon au nom de la Commission, conclut à l'adoption. Mais ce malheureux projet a eu jusqu'ici tant de mésaventures qu'on n'ose espérer qu'il arrive bientôt à la discussion. — L'examen du projet sur les Chambres consultatives d'agriculture figure aussi à l'ordre du jour, mais dans un rang encore plus éloigné.

Un projet de loi a été présenté par le Gouvernement pour demander un crédit extraordinaire de 50.000 francs afin de subvenir aux dépenses des groupes de l'agriculture et de l'horticulture à l'Exposition internationale de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique), à savoir : 20.000 francs pour le groupe de l'agriculture et 30.000 francs pour celui de l'horticulture. Des rapports favorables ayant été présentés par les Commissions de l'agriculture et du budget, ce projet a été voté dans la séance du 26 janvier.

On se souvient des projets présentés à la Chambre des députés sur la création des ports francs. Un rapport de M. Chaumet conclut à l'adoption du projet présenté par le Gouvernement, en en augmentant les dangers. Et

cependant l'enquête faite par la Commission de la Chambre des députés est loin de montrer l'unanimité des vues de l'industrie et du commerce. Sur vingt-cinq chambres de commerce qui ont donné leur avis, quinze ont exprimé une opinion nettement défavorable et trois n'ont donné leur approbation qu'avec des réserves dont il n'a été tenu, d'ailleurs, aucun compte. L'Association des viticulteurs-propriétaires de la Gironde est la seule association dont la déposition figure dans cette enquête; son avis est très nettement opposé au projet. Il n'est pas douteux qu'une très vive opposition attend, devant le Parlement, les conclusions du rapport.

IV. — *La production des alcools.*

Voici, d'après les documents de la Direction générale des contributions indirectes, le résumé de la production et du mouvement de l'alcool pendant l'année 1903, en comparaison avec l'année précédente :

	1903	1902	Différence.
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Reprises au 1 <sup>er</sup> janvier : distillateurs.....	818.841	861.884	— 43.043
—                   bouilleurs de cru	245.197	299.147	— 53.950
Importations.....	92.000	132.386	— 40.386
Production des distillateurs.....	2.001.143	1.751.149	+249.994
—                   des bouilleurs de cru.....	45.897	135.605	— 89.708
Totaux.....	3.203.078	3.180.171	+ 22.907
Livraisons à l'intérieur : distillateurs.....	1.904.997	1.653.778	+251.219
—                   bouilleurs de cru	128.370	189.555	— 61.185
Exportations.....	284.207	272.800	+ 11.407
Totaux.....	2.317.574	2.116.133	+201.441
Stock en fin d'année : distillateurs.....	722.780	818.841	— 96.061
—                   bouilleurs de cru ..	162.724	245.197	— 82.473
Totaux.....	885.504	1.064.038	—178.534

Si la production des bouilleurs de cru a diminué à raison de la mauvaise récolte et des difficultés nouvelles de leur situation, celle des distillateurs a augmenté; cette augmentation a porté notamment sur les betteraves, surtout pendant les derniers mois. Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, la production de l'alcool de betteraves a atteint 866.739 hectolitres, contre 450.545 pendant la même période de l'année 1902; par contre, celle de l'alcool de mélasses a diminué de 102.655 hectolitres pendant ces trois mois. Pour l'année 1903, l'alcool de betteraves représente 46 0/0 de la production totale d'alcool

industriel, au lieu de 29 0/0 en 1902. — En ce qui concerne la consommation, elle accuse un accroissement de 90.000 hectolitres sur l'année 1902, tandis que celle-ci avait accusé une diminution de 252.000 hectolitres par rapport à l'année 1901. Une réduction dans les stocks en a été la conséquence.

V. — *Les salaisons d'Amérique.*

Nous avons signalé déjà des protestations d'associations agricoles contre la proposition présentée à la Chambre des députés pour concéder au Gouvernement le droit d'accorder par décret le tarif minimum aux salaisons américaines. En voici une qui présente un intérêt particulier parce qu'elle émane à la fois d'un syndicat d'éleveurs et de la charcuterie de Marseille. Voici en quels termes M. Meurs a présenté cette protestation à la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

« Le syndicat des éleveurs de porcs du département des Bouches-du-Rhône et celui des charcutiers de Marseille, dont les intérêts sont connexes, viennent protester avec la dernière énergie contre le projet Chaumet qui, s'il était voté, serait de nature à porter un grand préjudice à l'élevage du porc dans notre département, et aurait comme conséquence une fâcheuse répercussion sur la fabrication de notre charcuterie qui mérite d'être encouragée.

« Ce projet tendrait à l'abaissement du droit de douane sur les lards et salaisons d'Amérique. Ce droit est actuellement de 50 francs par 100 kilog. Le projet voudrait l'abaisser de 20 francs par 100 kilog. et le porter seulement à 30 francs.

« Cet abaissement serait désastreux pour l'élevage du porc qui a pris depuis quelque temps une très grande extension dans notre département.

« La population porcine des Bouches-du-Rhône est d'environ quarante mille têtes. La race dite Marseillaise s'est acquise une réputation générale et est appréciée et recherchée par la charcuterie.

« L'élevage du porc qui est, pour ainsi dire, le seul pouvant être pratiqué dans notre département, constitue pour nos agriculteurs, jardiniers, éleveurs, une source importante de revenus.

« Cet élevage doit être protégé et défendu contre toute concurrence étrangère qui aurait pour conséquence une baisse fatale sur le prix des porcs.

« La charcuterie marseillaise qui s'est acquise une réputation justement méritée par la qualité et la finesse de sa fabrication, qui par ses démarches, a obtenu de la municipalité l'autorisation de tuer toute l'année, donnant ainsi un sérieux encouragement à l'élevage, a droit également à la protection des Pouvoirs publics et mérite d'être encouragée.

« Si les droits sur les salaisons d'Amérique venaient à être votés, l'éleveur ne pourrait plus pousser ses porcs à un engrais sérieux, car les lards seraient dépréciés fatalement.

« Les vivres d'engrais sont vendus actuellement à des prix élevés et ce n'est que grâce au maintien des droits existants sur les salaisons que l'élevage du porc a pu acquérir dans notre département un certain développement.

« Nous appelons donc l'attention bienveillante des Pouvoirs publics sur la situation si intéressante de l'élevage et de la charcuterie, et nous faisons appel au dévouement de nos représentants à la Chambre et au Sénat pour appuyer nos revendications et obtenir le retrait du projet d'abaissement sur les salaisons qui permettrait à l'élevage de continuer à se développer et à prendre encore un plus grand essor dans notre département. »

Il est presque inutile d'ajouter que la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône a donné son adhésion complète à cette protestation et qu'elle a décidé de lui apporter tout son appui.

#### VI. — *Caisses régionales de crédit mutuel.*

Dans la réunion générale qui a eu lieu récemment, M. Maurice Bouvet, directeur de la caisse régionale de Bourgogne et Franche-Comté, a fait connaître la marche des opérations effectuées pendant les dix premiers mois de l'année 1903. Cette caisse est en relations suivies avec quatre-vingt sociétés locales, dont seize dans le Jura, soixante-deux dans le Doubs et deux dans la Côte-d'Or. Elle leur a prêté, pendant ces dix mois 368.844 fr. 50, au moyen tant de son capital que des avances faites par l'Etat ; elle a, en outre, escompté des effets pour une somme de 126.835 fr. Cet exemple s'ajoute à ceux déjà signalés, pour montrer les services rendus par ces organisations.

*(Journal de l'Agriculture).*

---

## Engrais chimiques.

---

*Nitrate de soude.* — Les affaires sont toujours au grand calme. On achète peu, car les détenteurs résistent à la baisse et ils ne se décideront sans doute à quelques concessions que quand apparaîtront les gros arrivages. Les quantités flottantes sont, en effet, beaucoup plus considérables que celles de l'an dernier, à pareille date. Dunkerque attend 78.800 tonnes et nos ports de l'Ouest 22.800 tonnes ; ensemble 101.600 tonnes, contre 51.050 tonnes en 1903. Hambourg, 182.100 tonnes, contre 100.350 tonnes l'an dernier.

Des cargaisons à la côte sont offertes à la parité de 22,80 à 22,90 les 100 kilog., délivrés, et l'on demande de 23,10 à 23,20, pour voiliers ports du Chili, d'octobre à décembre dernier.

A Lille, les transactions ont été presque nulles et l'on a coté à peu près sans changement : Disponible, 22,85 ; livrable février-mars, 22,90 à 23 fr., avec revente à 22,80. Le tout aux 100 kilogr., wagon Dunkerque.

*Sulfate d'ammoniaque.* — Rien de bien intéressant à signaler. Affaires toujours peu actives, mais prix soutenus. Gaz de Paris, 32,75 ; vidanges 32 fr. ; fabrications du Nord, 31,75 : dito du Centre, 32 fr. Le tout gare départ, livraison printemps.

L'Angleterre vend beaucoup sur l'Allemagne et la Hollande. Cependant, les prix y ont plutôt un peu faibli.

Le blanc d'Ecosse est offert, en livrable, à 32,50 et le bon gris à 32 fr. les 100 kilog. Dunkerque.

*Superphosphates.* — La campagne de consommation s'annonce mal, en ce sens que les affaires sont encore complètement nulles.

Cours sans changement, comme suit :

Paris, réseaux Nord et Est, 0,42 ; dito autres réseaux, 0,43 ; Nord, 0,38 franco fer et 0,36 franco eau ; Somme, 0,41 franco fer ; Oise, 0,42 ; Aisne, Ardennes et Marne, 0,43 ; Aube, 0,45 ; Vosges, 0,46 ; Haute-Saône, 0,47 franco fer.

*Sels de potasse.* — Les cours sont assez fermement tenus, pour livrable de février à avril ; mais le disponible immédiat est assez offert à prix faibles.

On cote, indistinctement, chlorure ou sulfate, 21,90 disponible, et 22 fr. livrable février-avril.

Le grand livrable, de mai à décembre, est totalement délaissé au prix de 21,75, demandé par les fabricants. Et l'on s'attend à une baisse sensible sur ces époques.

*Sulfate de cuivre.* — Aucun changement depuis huit jours. Mais la tendance des marchés est toujours ferme.

Nous cotons : Paris, 57,50 ; Dijon, 57 ; Reims, 56,75 ; Tonnay-Charente, 56,50 ; Bordeaux, Nantes, 56,25. Le tout au 100 kilog., en fûts, droits acquittés.

# ASSURANCES AGRICOLES

---

## L'ABEILLE

Compagnie à PRIMES FIXES.

Contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

---

### L'Abeille-Incendie

Risques agricoles, Meules, Hangars.

### L'Abeille-Grêle

La première et la plus importante de toutes les Compagnies Grêle fonctionnant en France.

*Capital, Encaissement annuel, Réserves : QUINZE MILLIONS*

### L'Abeille-Accidents

Accidents du personnel agricole, Responsabilité civile, Dommages aux tiers, Assurances Individuelles,

Accidents des chevaux et voitures, Accidents de chasse.

### L'Abeille-Vie

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes,

Assurances Dotales (combinaison spéciale de *l'Abeille*), Rentes viagères.

---

## ALEXANDRE BONAMY

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

Rue du Châtel, 25, SENLIS (Oise).

Téléphone 44

---

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

---

La superficie des exploitations garanties par **L'Abeille**, dans l'arrondissement de Senlis, est de **22.700 hectares.**

# SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses* : 1° des bœufs de trait nivernais ; 2° des suints de laines exempts de graines dosant 2,25 % d'azote minimum.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, au taux de la Banque de France, soit 4 % par an ou 1 fr. % pour trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

*Prière aux Cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. HERGLE, 9, rue Rougemaille, Senlis.*

---

## ETABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

les plus importants de France  
pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

### A. BAJAC \*

*Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.*

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

Charrues bisocs et trisocs, Scarificateurs, Extirpateurs, Herses en tous genres, Rouleaux ondulés et Croskills.

*MATÉRIELS pour grande Culture à Vapeur et par Treuils à Manège*

**MATÉRIELS COMPLETS** pour la culture rationnelle  
de la Betterave à sucre.

**CHARRUES-BRABANTS DOUBLES**

**NOUVELLE HERSE ECROUTTEUSE-EMOTTEUSE**

*le meilleur des brise-mottes.*

**ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL**

**Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.**

M<sup>ON</sup> ALBARET<sup>O. ✱, O. M. A ✱</sup>

G. LEFEBVRE-ALBARET<sup>O ✱, O ✱</sup>, G. LAUSSEDAT<sup>(E. C. P.)</sup> ET C<sup>ie</sup>

Machines à Battre fixes et portatives.

*Machines à Vapeur fixes, locomobiles et demi-fixes.*

**MACHINES AGRICOLES**

Atelier de Construction et Administration à LIANCOURT-RANTIGNY (Oise),

Magasin et Bureau à Paris, 9, rue du Louvre (près la Bourse du Commerce).

221 Médailles d'Or

91 Médailles d'Argent — 18 Diplômes d'Honneur et d'Excellence.

MACHINES A VAPEUR FIXES  
GÉNÉRATEURS DE TOUS SYSTÈMES  
MACHINES A VAPEUR LOCOMOBILES, DEMI-FIXE  
CHAUDIÈRES TIMBRÉES A 7 KILOS  
MACHINES A VAPEUR VERTICALES  
CHAUDIÈRES A BOUILLEURS CROISÉS  
MACHINES A BATTRE PORTATIVES DE TOUTES FORCES  
MACHINES A BATTRE FIXES  
POUR GRANDES, MOYENNES ET PETITES EXPLOITATIONS  
MANÈGES FIXES, DEMI-FIXES ET PORTATIFS  
MACHINES A BATTRE SPÉCIALES POUR LE MIDI DE LA FRANCE  
MOULINS ET CONCASSEURS — BRISE-TOURTEAUX  
HACHE-MAIS ET FOURRAGES A ÉLÉVATEUR POUR L'ENSILAGE  
LAVEURS — COUPE-RACINES — ÉGRENOIRS DE MAIS  
MOISSONNEUSES SIMPLES, COMBINÉES ET LIEUSES  
FAUCHEUSES AVEC MOUVEMENTS DE PIQUAGE, A 1 ET 2 CHEVAUX  
RATEAUX - FANEUSES - SEMOIRS EN LIGNES PERFECTIONNÉS  
HACHE-PAILLE DE TOUTES FORCES — COUPE-RACINES  
PRESSES A FOURRAGE CONTINU, A HAUTE DENSITÉ

**INSTRUMENTS DE PESAGE**

*Ponts à Bascules. — Bascules romaines et au dixième  
Bascules spéciales pour le pesage des Bestiaux.*

Envoi franco, sur demande, des Catalogues illustrés.